



**CTM DU 16 DECEMBRE 2020**

## **DECLARATION LIMINAIRE DE LA FSU**

Avant d'entrer dans le cœur de sa déclaration, la FSU tient à faire un petit point d'actualité. Comme un symbole de cette année hors norme, c'est encore une fois par les médias, à 48 heures de la date concernée, que les personnels ont appris les modalités de (dés)organisation de cette fin de semaine. Lundi 14 décembre, le Premier ministre a annoncé que les absences des élèves jeudi et vendredi seront tolérées, afin de les protéger, eux et leurs familles, dans la perspective des fêtes de fin d'année.

Encore une fois, rien n'est anticipé ! Jeudi 10 décembre, lors du troisième point sanitaire avec les organisations syndicales depuis le début de l'année scolaire, jamais cette hypothèse n'a été évoquée. Cette annonce est une nouvelle marque de mépris pour les personnels et pour l'école qui se voit à nouveau désorganisée. Ça suffit !

En outre, par cette annonce, le gouvernement reconnaît implicitement, après avoir nié pendant des semaines cette évidence, que les écoles, collèges, lycées et CIO sont des lieux de circulation du virus et de contamination. La FSU exige donc des réponses sérieuses et responsables à la gravité de la situation sanitaire, à la situation dans laquelle sont mis les personnels pour la fin de semaine et aux différents scénarios de reprise en janvier.

Si la discussion sur la préparation de rentrée et la répartition des moyens en postes d'enseignants, de personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé est un marronnier du dernier CTMEN de l'année civile, celle-ci se déroule, cette année, dans le contexte sanitaire qui jette, chaque jour un peu plus, une lumière crue sur les manques de moyens du service public d'éducation.

La FSU l'a rappelé à plusieurs occasions ces derniers mois, les rebonds et les vagues de la crise épidémique qui se succèdent, pourtant prévisibles, et mêmes annoncées, nécessitent un autre budget 2021 à la hauteur des besoins du service public d'éducation. Le plan de relance doit intégrer des créations d'emplois à la hauteur du défi ! Défi, oui, car il ne s'agit rien moins que de revenir sur les errements des politiques d'austérité et de faire de l'instruction et de la réussite de tous les jeunes cet investissement d'avenir pour toute la société !

La FSU l'a exprimé dès la fin du mois de septembre, les personnels exercent leur métier avec un niveau de fatigue bien plus marqué que les années précédentes. Et l'année scolaire avançant, la situation ne s'améliore pas. Si le système tient, c'est d'abord à mettre au crédit de leur sens aigu du service public et de l'intérêt général, de leur conscience professionnelle.

C'est fort de cette conscience de leur mission et du respect de leur métier que les personnels de l'Éducation ont régulièrement exprimé majoritairement leur désaccord et leur refus de la politique menée par le ministre. À ce propos, la FSU exige que les mesures disciplinaires à l'endroit de des personnels s'étant mobilisés contre la réforme du baccalauréat cessent ! Il y a quelque chose d'indécent à ces pratiques revanchardes. L'urgence est aujourd'hui celle d'une

autre politique éducative en faveur de la réussite de tous les jeunes et de réparer les dégâts infligés à l'École depuis trois ans, de renouer avec la création de postes dans tous les métiers et de revaloriser les carrières et les rémunérations de tous les personnels de l'Éducation.

La crise sanitaire aura donc révélé les fragilités ouvertes par l'insuffisance de moyens depuis des années.

La FSU a régulièrement fait campagne pour exiger une vraie médecine de prévention accessible à tous les personnels. Sans doute, si celle-ci avait été dans les faits renforcée à la hauteur des besoins, les conditions de travail de nos collègues dans ce contexte sanitaire, leur santé et leurs situations face au risque engendré par la Covid-19 auraient été mieux appréhendées et anticipées.

Concernant l'accompagnement sanitaire des élèves, le manque d'effectifs d'infirmières était déjà criant avant la crise sanitaire. Celle-ci n'a fait que révéler combien cette situation récurrente et régulièrement dénoncée avait été laissée en jachère par le ministère : aucune création de postes depuis 2017 et des sollicitations accrues aboutissent à ce que, dans le contexte, la charge de travail n'est plus tenable.

La crise sanitaire aggrave aussi la crise sociale que subit le pays. Les personnels de service social font état d'un climat social en forte tension comme en témoigne l'explosion des demandes (aide financière, accompagnement psycho-social, protection de l'enfance et traitement des risques psycho-sociaux accrus pour les personnels notamment) auprès des trois services sociaux (élèves/personnel/étudiants) déjà en situation de surcharge préalablement. Les effets des crises sociales sont très souvent de moyen, sinon de long terme. Programmer des moyens supplémentaires pour que le service public d'éducation assume l'accompagnement social des élèves ou la prévention de la souffrance au travail est une nécessité qui relève aussi de la continuité du service public d'éducation.

Concernant les fonctions administrative et technique, l'aggravation de la dégradation des conditions de travail dans les services et les établissements se poursuit. Et la crise sanitaire aura révélé nombre de désorganisations ou d'incapacité, faute de postes, de moyens et de temps laissés aux personnels, à faire face dans des conditions supportables à ce qui ne relève pas de l'ordinaire (l'acheminement des masques dans établissements et écoles est une leçon de choses, de ce point de vue). Cette année rien ne semble vouloir être fait pour réparer l'amputation des 400 postes dans les métiers administratifs et techniques du deuxième budget du ministre Blanquer. Au mieux la stabilité des effectifs est présentée comme un effort de considération pour ces métiers, mais le plus souvent c'est le silence, gêné ou dédaigneux selon qui l'observe, en réponse aux exigences bien légitimes de créations de postes, pour améliorer la qualité du service rendu, les conditions de travail, l'organisation et la gestion à tous les niveaux du système éducatif. Ceci, alors même que la réorganisation territoriale nécessiterait des moyens pour être menée dans cette perspective. La répartition des moyens sur le BOP « soutien à la politique de l'éducation nationale », désormais sous la responsabilité des recteurs de régions académiques, sera sans doute un indicateur de cette réalité.

Pour les moyens mis pour la réalisation de l'acte d'enseignement, le constat n'est guère plus reluisant, outre le fait que les dotations exceptionnelles annoncées pour la crise sanitaire ne viennent pas relever les plafonds d'emplois alors que la crise sanitaire montre la réalité des besoins, nous allons encore constater le jeu de bonneteau auquel se livre le ministère depuis deux ans.

Dans le premier degré, alors que la politique du ministre de « priorité au primaire » est menée au détriment du « plus de maîtres que de que classes » et des moyens de remplacement, le bilan de rentrée confirme la mascarade de la rallonge des 1 248 postes accordés au printemps pour la rentrée 2020. En effet la moitié de ces postes sont des stagiaires comptant comme des demi-moyens diminuant la dotation de 308,5 postes. L'objectif d'alléger les effectifs dans les classes de grandes sections et de CP, ou de mieux accompagner les élèves pour réduire les inégalités scolaires ne sont pas, dans les faits, partagés par le ministre : la création insuffisante de postes et les fermetures de postes d'enseignant-es spécialisé-es des RASED sont là pour le montrer dans les faits. Quant à la direction d'école qui a fait pourtant l'objet de beaucoup d'effets d'annonce, le fléchage de 600 ETP parmi les 2 039 créations d'emplois prévues pour 2021 pour améliorer les décharges des plus de 44 000 directrices et directeurs ne compensera pas l'absence d'aide administrative dans toutes les écoles. Le reste de ces créations ne suffira pas au dédoublement des grandes sections en REP+ et à l'allègement des effectifs en grande section et CP hors éducation prioritaire. Ainsi les effets d'annonce du ministre ne se traduisent, dans les faits, que par un effet de saupoudrage de ces moyens, de surcroît gagés sur les autres niveaux scolaires. Pas de quoi améliorer la situation de l'école partout sur le territoire !

Depuis le début de la crise sanitaire, la FSU interpelle le ministère sur la situation des AESH qui n'est pas suffisamment prise en compte, notamment en matière de protection individuelle. Le déploiement des PIAL et les dérives de gestion managériale qui l'accompagnent ajoutent à la dégradation des conditions de travail de ces personnels déjà très précaires. Le CHSCT ministériel a adopté un avis portant sur ces deux points, demandant la mise à disposition d'équipements adaptés, de limiter les déplacements entre établissements et de réaliser une étude d'impact de la mise en place des PIAL sur les conditions de travail des AESH. Nous vous demandons, monsieur le Ministre, de répondre à ces demandes le plus rapidement possible.

Dans le second degré public, les dotations aux académies sont marquées cette année par la suppression de 1 800 emplois. Pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy où il a été numéro 2 du ministère de l'Éducation nationale ou depuis 2018, Jean-Michel Blanquer aura procédé à plus de 20000 suppressions d'emplois dans le second degré, dont 7890 depuis le début de ce quinquennat. Et pourtant, les notes de la DEPP font état d'une hausse continue annoncée des effectifs du second degré (public et privé) entre 2020 et 2024. L'écart entre la courbe des emplois et celle des effectifs d'élèves ne cesse de se creuser depuis l'arrivée de ce gouvernement. Les personnels sur le terrain doivent enseigner à des classes surchargées. Et les heures supplémentaires abondées pour masquer les suppressions d'emplois ne sont pas entièrement consommées. Dans le programme Vie de l'élève, alors que la situation est déjà difficile depuis plusieurs années, que la crise sanitaire pèse lourdement sur les vies scolaires, aucune création d'emploi de CPE pour la 4e année consécutive ! Aucune création non plus d'emplois de Psychologues de l'Éducation nationale dans un contexte où la fatigue et l'inquiétude nécessiteraient davantage de personnels et des équipes pluriprofessionnelles pleines et entières.

Mais il est vrai que pour le ministre, à la différence du vécu dans les établissements et écoles, ces personnels sont transparents et n'ont même pas droit à une mention dans la note de presse ministérielle sur le budget, qui, cette année, paraît complètement hors de la réalité !

La FSU souhaite également dire ses inquiétudes par rapport à l'expérimentation menée dans trois académies sur l'Éducation prioritaire, expérimentation dont la généralisation conduirait à un changement radical de la conception, substituant à une logique de territoire celle d'une dilution de moyens soumis à la contractualisation, permettant de peser sur les équipes et les

pratiques professionnelles, ne garantissant pas la continuité des moyens, faisant exploser les réseaux. Nous rappelons l'attachement de la FSU à une carte de l'éducation prioritaire qui corresponde à la réalité des besoins, qui intègre enfin les lycées généraux et technologiques, les lycées professionnels et les écoles orphelines. La FSU rappelle la nécessité de donner du temps aux équipes et son exigence que soit versée à tous la prime REP/REP+, les AED et AESH en étant exclus actuellement.

La voie professionnelle perd, elle, en moyenne 400 postes par an par l'application des nouvelles grilles horaires imposées par la mise en œuvre de sa réforme. À la rentrée prochaine, celle-ci sera appliquée à tous les niveaux et dans les deux parcours : CAP et baccalauréat professionnel. Le budget 2021 confirme que ce sont 1 011 postes qui auront été sacrifiés depuis 2018. Pour la FSU ces choix politiques sont explicites : la réforme est un instrument budgétaire pour démanteler la voie professionnelle. Les personnels travaillent dans des conditions de plus en plus intenable et au lieu de mettre en œuvre un véritable plan de pré-recrutement, le ministère augmente son recours aux personnels précaires. Contrairement à ses propos sur l'excellence, le ministre organise l'asphyxie de cette voie de formation.

Selon l'étude récente de l'ANSES, « 66 % des jeunes de 11 à 17 ans présentent un risque sanitaire préoccupant, caractérisé par le dépassement simultané des deux seuils sanitaires : plus de deux heures de temps écran et moins de 60 minutes d'activité physique par jour. 49 % d'entre eux présentent un risque sanitaire très élevé, caractérisé par des seuils plus sévères, soit plus de 4h30 de temps écran journalier et/ou moins de 20 minutes d'activité physique par jour. ». Les résultats de cette expertise devraient interpeler fortement un ministère soucieux de la jeunesse et devraient amener à des réponses bien plus consistantes que bouger 30 min par jour... Il faut d'ores et déjà passer à 3 h d'EPS en lycée, à 4 h dans tout le collège et engager un recrutement chaque année de 1 500 enseignants d'EPS !

Concernant les moyens dédiés à la revalorisation des carrières et des rémunérations des personnels, les annonces ministérielles dessinent déjà un rendez-vous manqué, loin des effets de communication depuis 2017. Ce ne sera pas beaucoup et pas pour tout le monde, alors que les enjeux d'attractivité des carrières, de reconnaissance de l'engagement quotidien des personnels dans la réalisation de leurs métiers, de requalification des emplois, de rattrapage du pouvoir d'achat perdu, de convergence indemnitaire par le haut avec les autres ministères, de revalorisation des grilles indiciaires à tous les échelons et d'amélioration des taux de promotion sont des sujets qu'il convient de traiter rapidement. C'est, pour la FSU, un enjeu majeur de lutte contre le déclassement des métiers de l'éducation.

Pour conclure, à l'ordre du jour de ce CTMEN, est inscrit l'examen du projet de plan d'action pour lutter contre les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes. La FSU souligne avec force, solennité et exigence, que les personnels que nous représentons sont attachées à rompre définitivement avec cette injustice sociale que représentent ces inégalités. La FSU s'est engagée avec détermination dans cette dynamique depuis longtemps, car il s'agit d'un enjeu majeur pour toute la société qui s'inscrit dans une exigence sociale ancrée dans le combat pour l'égalité. La FSU acte positivement la déclinaison des plans d'action Égalité de la Fonction publique au sein de notre ministère. Elle sera volontariste pour que les mesures et tous les dispositifs susceptibles d'obtenir des avancées concrètes soient mises en œuvre à tous les niveaux. Elle regrette cependant qu'aucun moyen n'ait été fléchi notamment dans l'axe 3 alors que l'accord « Fonction publique » le prévoit explicitement. Elle se battra pour que ceci puisse être corrigé à l'avenir.